

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **35**
Nombre de représentés : **6**
Nombre d'absents : **23**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN à 13 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_049_CC_24
Projet de Renouveau Urbain (PNRU)
des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute -
Avenant n° 2 à la convention globale

Nombre de votants : 41

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/07/2025

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad
OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme
Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-
Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme
Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme
Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme
Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M.
Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri
GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick
HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean
MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - M.
Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl
BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime
FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Catherine
GOSSARD - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline
SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean
François NATIVEL - M. Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Virginie SALLE
procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR
procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Olivier HOARAU
procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M.
Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2025

AFFAIRE N°2025 049 CC 24 : PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PNRU) DES QUARTIERS ARISTE BOLON/SIDR HAUTE - AVENANT N° 2 À LA CONVENTION GLOBALE

Le Président de séance expose :

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil communautaire sur le projet d'avenant n° 2 à la convention globale PNRU.

Pour rappel, la ville de Le Port a signé, le 13 mars 2020, une convention globale avec l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute.

Cette convention d'un montant total de 37 612 613 € HT, prévoyait une participation financière de l'ANRU à hauteur de 21 217 624, 02 €.

Comme stipulé à son article 13 et conformément au règlement général de l'ANRU relatif au PNRU, la gestion de l'évolution du projet de renouvellement urbain peut nécessiter des modifications de la convention pluriannuelle. Ces modifications passent par une validation du comité d'engagement (CE) de l'ANRU et la signature d'avenants.

Ainsi un premier avenant a été signé le 13 avril 2022, avec notamment pour objet la démolition de l'opération Port 15 de la SIDR (87 logements) et la démolition partielle de l'opération Rico Carpaye de la SEMADER (100 logements). Ces évolutions du programme ont porté à 53 000 000 € HT, le budget de l'opération et la contribution de l'ANRU à 32 914 624 €.

Le comité d'engagement, mandat du 20 novembre 2023, a validé un certain nombre d'évolutions du projet global qui doivent donner lieu à la signature d'un avenant n° 2, objet de la présente.

Les modifications prises en compte dans cet avenant concernent :

- La mise en conformité de la convention initiale signée le 13 mars 2020 avec la convention type en vigueur et le Règlement Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (RGA NPNRU) ;
- L'intégration des évolutions prises en compte par voie d'ajustements mineurs (modification du calendrier opérationnel) ;
- Le changement de maîtrise d'ouvrage de la commune de Le Port au profit de la SPL Grand Ouest pour les opérations d'aménagement et de démolition des LLS de la Ville.
- La désignation de la SPL Grand Ouest comme nouveau signataire de la convention,
- Les nouvelles opérations :
 - Démolition de Port XVI (SIDR)
 - Reconstitution de 41 LLI et 11 PSLA
 - Minoration de loyers pour le relogement des ménages de Port XVI
- La modification des programmes d'aménagement sur les secteurs « Ilot central », « Ilot test » et « Roméro »,
- La modification du programme de restructuration de Rico Carpaye,
- La modification du programme de construction sur l'emprise Port XV,
- La modification du programme du groupe scolaire (abandon du centre social/maison de quartier),
- Abandon de la résidentialisation Port XVI.
- La modification du programme de démolitions de logements individuels : Ville (-1), SHLMR (- 9) ou privés (-3).

Au vu de ces modifications, le montant de la subvention de l'ANRU est réactualisé à 32 789 304,57 €.

L'avenant n° 2, comme la convention globale, sera signé par l'ensemble des partenaires opérationnels et financiers du programme :

- La Ville en qualité de porteur de projet et maître d'ouvrage,
- Les partenaires financiers : ANRU, TO, ANAH, CDC, Action Logement,
- Les partenaires opérationnels soit les maîtres d'ouvrage des actions du programme : les bailleurs et la SPL Grand Ouest.

Le projet d'avenant est joint en annexe du rapport.

Cet avenant n'a aucun impact sur la participation financière du Territoire de l'Ouest.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/06/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 04/06/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **APPROUVER le projet d'avenant n° 2 à la convention globale PNRU Ariste Bolon/SIDR Haute.**
- **AUTORISER le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention globale PNRU et tous les actes correspondants.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président